



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Collège LaSalle

Novembre 2015

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège LaSalle s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège LaSalle, couvrant la période d'observation de l'automne 2011 à l'automne 2013 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 5 janvier 2015. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3, 4 et 5 mars 2015². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, le comité de cadres, le comité pédagogique, le comité d'autoévaluation ainsi que des cadres, des professeurs³, du personnel de soutien et des étudiants.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège LaSalle, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, mars 2013, 63 p.

2. Outre la commissaire, M^{me} Céline Durand, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Hélène Dubois, directrice de la recherche et de l'analyse à la retraite de l'Office des professions du Québec, M^{me} Carole Lanoville, professeure à l'Université du Québec à Montréal au département d'éducation et formation spécialisées, et M^{me} Marie-Claude Lauzier, professeure en biologie au Cégep de Sherbrooke. Le comité était assisté de M^{me} Nancy Plamondon, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Fondé en 1959, le Collège LaSalle est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Situé à Montréal, ce collège offre de la formation en français et en anglais et fait partie du réseau LaSalle International, lequel compte 21 établissements d'enseignement déployés dans plus d'une dizaine de pays. Il est également associé avec le Centre international de langues de Montréal. La mission du Collège LaSalle est d'offrir une formation technique et préuniversitaire reconnue pour sa qualité. En lien étroit avec le milieu du travail et de l'éducation, tant au Québec qu'à travers le monde, le Collège entend développer son leadership pédagogique par l'innovation et la qualité de ses services, pour en faire profiter ses étudiants et tous ceux des établissements de LaSalle International. L'organisation administrative et pédagogique du Collège LaSalle est structurée selon cinq Écoles distinctes : l'École internationale de mode, arts et design, l'École d'hôtellerie et de tourisme, l'École internationale de gestion et technologies, l'École des sciences et techniques humaines et l'École de formation en ligne. La formation en ligne forme une unité administrative distincte, elle propose des programmes dans les mêmes domaines que les différentes Écoles.

Au cours de la période d'observation au Collège LaSalle, soit de 2011 à 2013, l'offre de programmes à la formation ordinaire est demeurée stable. Chaque année, 11 programmes de formation technique et 2 programmes de formation préuniversitaire ont été offerts, pour un total de 13 différents programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC). Le Collège a aussi offert deux sessions d'*Accueil et intégration* par année. Toujours à la formation ordinaire, l'effectif étudiant a connu une hausse, passant de 2204 à 2368. En ce qui a trait à la formation continue, l'offre de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) est passée de 36 en 2011 à 38 en 2013, incluant 8 programmes de formation en ligne. L'effectif étudiant, initialement à 1239, a augmenté jusqu'à 1374. Le nombre total d'étudiants inscrits au Collège au terme de la période d'observation, toutes formations confondues, était de 3742. De ce total, 63 % des étudiants étaient inscrits à la formation ordinaire alors que 37 % provenaient de la formation continue. La représentation des étudiants à la formation ordinaire se traduisait par une proportion de 85 % en formation technique, 11 % en formation préuniversitaire et 4 % en session d'*Accueil et intégration*.

Pour ce qui est de l'effectif du personnel employé par le Collège lors de la période d'observation, il est passé de 294 employés à 308. Chaque catégorie de personnel affiche une augmentation pour se chiffrer en 2013 à 30 membres de la direction et du personnel cadre, 21 employés de soutien, 114 professeurs et 143 chargés de cours.

La Direction générale assure la gestion globale du Collège avec la collaboration d'une Direction des études. Cette dernière chapeaute les cinq Écoles de formation, lesquelles sont administrées par des directions distinctes dans le respect de politiques institutionnelles communes. De 2011 à 2013, les mêmes personnes sont demeurées à la présidence du conseil d'administration, à la Direction générale et à la Direction des études. Lors de la visite, une nouvelle personne était en poste à la Direction des études.

La démarche d'autoévaluation

La réalisation des travaux d'autoévaluation s'est échelonnée de l'automne 2013 à l'automne 2014, en considérant les données issues de la période d'observation entre 2011 et 2013. Le Collège a créé un comité d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité qui a été mandaté pour la rédaction du devis d'autoévaluation, pour la collecte des données de même que pour la rédaction du rapport final et du plan d'action. Le comité était composé de la Direction des études, de deux directions d'École, de deux coordonnateurs au soutien pédagogique et de deux professeurs. En cours de rédaction, les deux coordonnateurs au soutien pédagogique ont changé de fonction, l'un devenant adjoint à la direction des études et l'autre, directrice d'École.

Le devis d'évaluation, adopté par le conseil d'administration en octobre 2013, définissait les principaux enjeux de la démarche, les modes de collectes de données et l'échéancier. En ce qui concerne les enjeux, le comité d'autoévaluation a notamment dégagé des défis relatifs à l'échéancier restreint, à la situation du Collège qui a beaucoup changé depuis deux ans et qui est encore en mouvance, à la culture institutionnelle ancrée dans l'action qui rend la prise de recul plus difficile ainsi qu'à la nécessité d'avoir des communications claires et efficaces. Pour réaliser l'autoévaluation, le comité a utilisé des données perceptuelles, documentaires et statistiques en ayant entre autres eu recours au système d'information institutionnel du Collège, à des bases de données externes, à des bilans ainsi qu'à différents sondages. L'analyse des données a été effectuée par les membres du comité d'autoévaluation en vue de la rédaction du rapport et de son plan d'action. Le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration du Collège LaSalle le 19 décembre 2014.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

En ce qui a trait à la qualité des programmes d'études, le Collège est guidé par sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et par le *Document-cadre pour produire un devis d'évaluation de programme d'études*. La dernière version de la PIEP du Collège a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2004. La Direction des études est responsable de la mise en application de la politique, de la réalisation du processus d'évaluation et du suivi de l'évaluation. En juin 2013, la

Commission a évalué la politique et l'a jugée partiellement satisfaisante. Afin de l'améliorer, la Commission a recommandé au Collège de prévoir la participation du personnel professionnel et technique ainsi que celle des représentants du marché du travail ou des universités lors de ses évaluations de programme. Quant au *Document-cadre pour produire un devis d'évaluation de programme d'études*, il a été adopté par la Direction des études en mars 2010. Ce document est utilisé en complément de la PIEP afin d'orienter la préparation et l'approbation d'un devis d'évaluation.

La qualité de l'évaluation des apprentissages au Collège LaSalle est quant à elle soutenue par la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sous la responsabilité de la Direction des études. La version adoptée par le conseil d'administration en octobre 2011 a été mise en œuvre au cours de la période d'observation. La Commission a évalué cette politique en mai 2012 et l'a jugée entièrement satisfaisante. Une nouvelle version de cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en août 2013.

Pour ce qui est de la planification liée à la réussite, le Collège a adopté en 2011 son *Plan de réussite 2010-2015*. Le plan a été évalué en mai 2012 par la Commission, qui a jugé qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La responsabilité de la mise en œuvre du plan de réussite est assumée par la Direction des études.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Les principaux mécanismes pour assurer la qualité des programmes d'études utilisés au Collège LaSalle sont la PIEP et le *Document-cadre pour produire un devis d'évaluation de programme d'études*. Un calendrier d'évaluations de programmes d'études, échelonné sur une période de 10 ans, est joint en annexe à la PIEP. Celui-ci tient compte de l'évaluation des programmes d'études menant à un DEC et de l'évaluation des AEC élaborées à partir de compétences issues de devis ministériel de programmes DEC. Au moment de la visite, le Collège a mentionné que les échéances du calendrier n'ont pu être respectées. Pendant la période d'observation, la PIEP a guidé l'évaluation de trois programmes d'études, soit *Techniques de gestion hôtelière*, *Sciences humaines* et *Gestion de commerces*. En complément à la PIEP, le *Document-cadre pour produire un devis d'évaluation de programme d'études* a été utilisé afin de guider le processus d'évaluation. Ces deux mécanismes sont appuyés par d'autres pratiques d'assurance qualité reliées aux critères d'évaluation portant sur la qualité d'un programme d'études.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Le Collège LaSalle recourt à différentes pratiques afin d'assurer la **pertinence** de ses programmes. La visite a permis de constater que dans certains programmes, des contacts sont effectués auprès des universités afin de structurer les programmes en accord avec leurs attentes et besoins, des liens sont tissés avec des membres de

l'industrie pour être à l'affût des attentes du marché du travail ou encore des questionnaires sont transmis aux employeurs suite aux stages en entreprise. Par ailleurs, les chargés de cours, comptant pour près de la moitié du personnel enseignant, sont généralement des praticiens qui œuvrent dans leur domaine disciplinaire, contribuant ainsi à assurer l'adéquation entre la formation offerte et les exigences du marché du travail. Bien que ces différentes pratiques amènent le Collège à déceler les points forts et à prendre en charge les améliorations relatives à la pertinence, la Commission constate, tout comme le Collège lors des évaluations de programmes, qu'il ne s'agit pas de mécanismes structurés, qu'ils ne sont pas utilisés de façon systématique par l'ensemble des Écoles et que certains articles de la PIEP concernant la pertinence ne sont pas appliqués. En lien avec son plan d'action, le Collège s'est déjà engagé dans la conception d'un guide pour évaluer la pertinence d'un programme d'études, lequel servira à harmoniser les pratiques dans les différentes Écoles. De plus, lors de la visite, le Collège a mentionné être en cours d'élaboration d'un nouvel outil, l'*Échéancier global*, afin de favoriser une systématisation de la collecte de données pour veiller à la pertinence des programmes d'études. La Commission prend note des actions entreprises par le Collège et l'**invite** à s'assurer que les mécanismes permettant l'examen de la pertinence des programmes sont mis en œuvre de façon officielle, et ce, pour l'ensemble des Écoles.

En ce qui concerne la **cohérence** des programmes, le Collège utilise un mécanisme nommé *Documentation officielle des programmes*. Cette documentation est constituée de plusieurs éléments, notamment le devis ministériel, la matrice des compétences, les grilles de cheminement, le profil de sortie, les tables d'équivalence et autres documents concernant le programme d'études et les disciplines qui le composent. Le Collège a également mis en place une procédure de rédaction et d'approbation des plans de cours et des calendriers des activités, laquelle est actuellement en processus de révision afin de mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des étudiants. Au moment de la visite, la presque totalité des plans de cours de la formation ordinaire avait été élaborée selon cette procédure. Un *Guide d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme*, comprenant un tableau de spécification des apprentissages essentiels de la formation générale, contribue également à la prise en charge de la cohérence des programmes. Cependant, tout comme le Collège l'a mentionné lors de la visite, la Commission note que l'intégration de la formation générale doit être davantage structurée. Le Collège a d'ailleurs introduit un objectif en ce sens dans son plan d'action. Finalement, le Collège a élaboré un outil nommé *Tableaux célestes*, lesquels, pour un programme donné, présentent la progression continue des cours de la formation spécifique selon des axes établis et précisent ce qui est exigé de l'étudiant lors de l'évaluation finale de chaque cours en portant attention au niveau taxonomique des tâches réalisées en cette occasion. Lors de la visite, la Commission a observé que le personnel est en cours d'appropriation de ce nouvel outil. Bien que les équipes-programme intègrent des éléments de cohérence dans leur plan d'action, la Commission observe, dans l'ensemble, que les différents mécanismes employés au Collège LaSalle sont utilisés de façon isolée, qu'ils ne considèrent pas toujours la formation générale et que les évaluations de programme ne

permettent pas un regard global sur la cohérence d'un programme. De plus, étant donné que certains mécanismes doivent être davantage structurés et que leur appropriation reste encore un enjeu, ils ne permettent pas tous de déceler les points forts et de prendre en charge les améliorations à apporter. La Commission reconnaît les efforts du Collège afin de mettre en place des mécanismes pour assurer la cohérence des programmes. Toutefois, elle **suggère** au Collège de structurer ses mécanismes et de favoriser leur appropriation en vue d'assurer leur portée globale sur la cohérence des programmes.

Plusieurs mécanismes sont mis en œuvre au Collège afin d'assurer la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Tout d'abord, le Collège est guidé par une Politique d'évaluation de l'enseignement, laquelle précise les objectifs et modalités de l'évaluation de l'enseignement. Sous l'angle de la perception des étudiants, ce mécanisme d'évaluation vérifie notamment si la disponibilité des professeurs permet de répondre à leurs besoins d'encadrement et si les méthodes pédagogiques sont en adéquation avec les activités d'apprentissage et les caractéristiques des étudiants. Tous les professeurs sont soumis à cette évaluation et reçoivent une rétroaction de leur direction de programme. Par ailleurs, un mécanisme d'approbation des horaires de disponibilité aux étudiants est en place. Ce mécanisme permet aux professeurs de proposer un horaire de disponibilité qui respecte, autant que possible, l'horaire maître des étudiants. De plus, chaque professeur doit élaborer un calendrier des activités qui complète le plan de cours. Le calendrier des activités constitue un outil de planification accessible aux étudiants et permet au professeur de rendre compte à la Direction des études de l'approche pédagogique adoptée en détaillant les types d'activités d'apprentissage utilisés pour chaque cours. Les chefs d'équipe, lesquels assument en partie la coordination de programme, se réunissent en comité sous la supervision de la Direction des études et sont notamment responsables des activités de l'équipe programme, dont la rédaction des plans de cours et des calendriers des activités. Dans son plan d'action, le Collège prévoit améliorer la qualité des calendriers des activités produits par les professeurs, notamment en intégrant à ce mécanisme une grille de vérification desdits calendriers. Le Collège met aussi en œuvre un bilan de mi-session, lequel permet d'intervenir auprès des étudiants ciblés par leur professeur comme étant à risque ou en difficulté. Ces interventions, qui prennent généralement la forme d'une rencontre, sont effectuées par le professeur lui-même, par un autre professeur ou encore par la direction de programme qui exerce également la fonction d'aide pédagogique individuel au Collège. D'autre part, des rencontres hebdomadaires pour les travaux des équipes-programme, réunissant les professeurs par programmes d'études apparentés, favorisent le partage des pratiques pédagogiques de chacun et permettent la planification d'interventions similaires auprès des étudiants ciblés à risque ou en difficulté. Finalement, les chargés de cours sont également assujettis à diverses pratiques précitées. Ceux-ci doivent entre autres se soumettre à l'évaluation de l'enseignement, faire approuver le calendrier des activités et les évaluations finales et offrir une période de disponibilité aux étudiants. En somme, la Commission observe que les différents mécanismes mis en œuvre au Collège, et notamment les évaluations de programmes, contribuent à l'examen

de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, tout en permettant de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

Le Collège LaSalle utilise aussi différents mécanismes afin d'assurer l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation**. Un comité a été mis en place pour coordonner l'ensemble des procédures d'affectation des professeurs et de l'organisation scolaire, et ce, au sein de toutes les Écoles. Une procédure d'embauche des nouveaux professeurs est également mise en œuvre ainsi que des pratiques favorisant l'insertion professionnelle et le soutien aux nouveaux professeurs. Le Collège veille à maintenir une répartition équilibrée entre les professeurs et les chargés de cours dans chaque École. Des sessions de formations spécifiques sont offertes au début de chaque session pour les nouveaux professeurs et un système de mentorat est aussi implanté pour favoriser leur intégration. De plus, le Collège effectue l'évaluation de l'enseignement ainsi que l'évaluation du personnel administratif et du personnel cadre. Par ailleurs, le plan de travail du comité de perfectionnement permet d'organiser les activités de formation dans l'optique qu'elles soient pertinentes et qu'elles correspondent aux besoins des professeurs et des programmes. Ce comité se rencontre plusieurs fois par année pour évaluer les besoins et planifier les différentes activités de perfectionnement. Compte tenu des commentaires recueillis lors de la visite, la Commission est d'avis que le Collège gagnerait à offrir des activités de perfectionnement liées au développement de compétences pédagogiques pour les chargés de cours. D'autre part, le Collège s'est également doté d'une Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications. Un comité TIC a été créé et un plan de développement est mis en œuvre afin d'effectuer des mises à jour des ressources informatiques à l'échelle du Collège. Enfin, plusieurs pratiques touchant l'allocation des ressources tant humaines que matérielles et financières orientent la gestion budgétaire des opérations de fonctionnement, des investissements, des locaux et des équipements. En lien avec celles-ci, la visite a permis de constater que le processus de cheminement des demandes de ressources matérielles et financières nécessite d'être davantage structuré et diffusé auprès des membres du personnel. Dans son plan d'action, le Collège mentionne son intention d'améliorer le système de gestion des budgets par École. En ce sens, la Commission **invite** le Collège à structurer son processus de cheminement des demandes de ressources matérielles et financières et à le diffuser auprès des membres du personnel. Globalement, les différents mécanismes mis en œuvre au Collège entraînent un examen de l'adéquation des ressources, tout en permettant de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

En ce qui a trait à l'**efficacité** des programmes d'études, le Collège a recours à de multiples mécanismes qui permettent de prendre en charge cette dimension de la mise en œuvre des programmes. Tout d'abord, le Règlement sur l'admission balise les pratiques en matière d'admission et de sélection de candidats aux différents programmes d'études, définit le partage des responsabilités et précise les standards linguistiques sur lesquels

s'appuie le Collège pour admettre les étudiants dans ses différents programmes. Le Collège LaSalle attire une clientèle internationale dont la langue maternelle n'est généralement ni le français ni l'anglais. Un test de classement en langue d'enseignement et en langue seconde est effectué et les étudiants sont redirigés vers des mesures adaptées telles que des cours d'appoint au Centre international de langues de Montréal ou sont inscrits en session *d'Accueil et intégration* s'ils ne peuvent intégrer les cheminements réguliers. Par ailleurs, un mécanisme d'analyse des données sur la réussite, incluant des données sur les taux de diplomation, est mis en œuvre sous la responsabilité du coordonnateur au plan de réussite. Un tableau de bord dynamique permet de systématiser l'analyse et les résultats sont présentés aux équipes-programme. Le Collège a cependant retenu qu'il lui faut assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des actions découlant de cette analyse. De plus, lors de la visite, la Commission a constaté que les équipes-programme se rencontrent régulièrement afin de procéder à une analyse en continu des évaluations finales. Les équipes-programme s'assurent notamment que les évaluations sont conformes au *Guide d'élaboration d'une épreuve finale* et qu'elles permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards. À l'intérieur des évaluations de programme présentées en appui à l'autoévaluation, les perceptions des étudiants et des professeurs quant à l'adéquation entre les instruments d'évaluation et les objectifs du programme sont également recueillies par sondage. Les évaluations de programme effectuées au cours de la période d'observation permettent de valider que ce guide contribue à déceler les points forts et les points à améliorer dans l'épreuve synthèse de programme. D'autre part, les professeurs prennent en charge les modalités relatives à la qualité de la langue par l'application de la Politique relative à la qualité de la langue française et à son emploi. Tant dans les programmes préuniversitaires que techniques, les professeurs peuvent également utiliser un code de correction de la langue qui a été créé par le comité de valorisation de la langue. Ainsi, le Collège vise à augmenter la réussite à l'épreuve uniforme de langue pour les étudiants inscrits au DEC. Tout en considérant que le Collège doit assurer un meilleur suivi des actions découlant de l'analyse des données sur la réussite, la Commission note que, de façon générale, les différents mécanismes relatifs à l'efficacité des programmes d'études permettent au Collège LaSalle de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

Le regard critique sur la **qualité de la gestion** des programmes au Collège LaSalle est principalement effectué par un mécanisme englobant les plans d'action des instances responsables de la gestion pédagogique au Collège. Tout d'abord, un *Plan de développement stratégique 2009-2014* indique les orientations à prendre notamment en matière de développement et d'amélioration des programmes, et ce, à partir d'enjeux bien définis et du portrait de situation. Ce plan est mis en œuvre avec la participation de la Direction des études, des directions de programme et de divers comités, notamment le comité pédagogique, le comité des coordonnateurs au soutien pédagogique et le comité des chefs d'équipe de programme. Ces différentes instances travaillent dans l'esprit d'une approche-programme et assurent un suivi de leur plan d'action. Lors de la visite, la

Commission a observé que la gestion institutionnelle, découlant prioritairement du plan de développement stratégique, est prise en charge de façon intégratrice et mobilise l'ensemble du personnel. Les différentes instances sont pourvues de procédures claires et de bilans de suivi. D'autre part, le Collège assure la diffusion de la PIEA en la rendant accessible à tout le personnel par l'intranet et en transcrivant certaines règles dans les plans de cours et les évaluations finales. Le Portail numérique accessible aux étudiants est également destiné à informer ces derniers des principaux documents de gestion et des mesures d'encadrement du Collège et les rapports d'évaluations de programme réalisés pendant la période d'observation témoignent de l'efficacité de ces pratiques. De plus, la documentation officielle des programmes, constituée d'éléments d'information sur les programmes, est disponible à tout le personnel par le système d'information du Collège. Toutefois, comme le mentionne le Collège dans son rapport d'autoévaluation, l'appropriation de cette documentation n'a pu être démontrée. Par ailleurs, de nombreux mécanismes de prise en charge de la PIEA démontrent le leadership du Collège afin d'assurer son application. Les rencontres de début de session ainsi que les journées pédagogiques sont notamment exploitées afin de permettre aux directions de programme de valider l'application de la politique avec l'ensemble du corps professoral. Dans l'ensemble, ces différentes pratiques amènent le Collège à déceler les points forts et à prendre en charge les améliorations relatives à la qualité de la gestion des programmes. Toutefois, la Commission a noté lors de la visite que la structure de communication concernant la gestion des programmes est complexe et que le partage des différents rôles demande d'être précisé davantage. Le Collège a fait part de son projet de développement de l'*Échéancier global*, lequel servira à détailler les rôles de chaque instance et à établir des priorités dans son plan d'action afin d'améliorer la gestion des programmes. La Commission encourage le Collège à continuer dans ce sens.

Enfin, lors des évaluations de programme effectuées au cours de la période d'observation, le Collège a eu recours à un *Tableau d'analyse et questionnaire aux fins d'appréciation d'un programme*. Ce dernier est utile afin de recueillir des données à partir d'indicateurs liés aux critères d'évaluation considérés comme prioritaires, notamment dans le cadre d'entretiens conduits avec les intervenants concernés afin de poser un regard objectif sur les forces et les faiblesses d'un programme et de proposer les correctifs en conséquence. Au terme des évaluations de programme, des plans d'action ont été élaborés. Lors de la visite, la Commission a observé qu'une prise en charge des améliorations souhaitées a été effectuée par l'instauration des plans d'action et des bilans et que plusieurs actions étaient déjà réalisées. Toutefois, la Commission constate que le *Tableau d'analyse et questionnaire aux fins d'appréciation d'un programme* n'a pas été utilisé de façon optimale lors de la période de référence puisque plusieurs indicateurs n'ont pas été abordés dans les rapports d'évaluation. Ainsi, les évaluations de programme fournies dans le cadre de l'autoévaluation ne portent pas un regard approfondi sur la cohérence. Certaines données sont également absentes en ce qui concerne la pertinence des programmes. Par ailleurs, les programmes locaux conduisant à une AEC et les programmes de formation en ligne ne sont pas considérés dans le calendrier cyclique

d'évaluations de programme. En conséquence, la Commission **suggère** au Collège d'inclure dans son calendrier cyclique d'évaluation les programmes locaux conduisant à une AEC ainsi que les programmes de formation en ligne.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Les principaux mécanismes pour assurer la qualité des programmes d'études utilisés au Collège LaSalle sont la PIEP et le *Document-cadre pour produire un devis d'évaluation de programme d'études*. Tout comme le Collège, la Commission a constaté que l'application de ces deux mécanismes n'est pas entièrement conforme et que ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une révision ou d'une actualisation récente. Dans son plan d'action, le Collège prévoit réviser sa PIEP et a mentionné à la Commission son intention d'implanter une politique de gestion de programme afin de systématiser le processus d'élaboration, d'implantation et d'évaluation de programme. De plus, l'exercice d'autoévaluation de l'efficacité des mécanismes du Collège a suscité une réflexion vers l'instauration d'un processus d'évaluation des programmes en continu. À travers les travaux envisagés et amorcés par le Collège, la Commission constate que sa gestion des mécanismes témoigne d'une capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue des programmes d'études.

En conclusion, la Commission note que les principaux mécanismes du collège sont mis en œuvre et leur gestion permet de les réviser et les actualiser au besoin. Les pratiques qui les appuient permettent de porter un regard critique sur les différentes dimensions des programmes et de prendre en charge les améliorations à apporter par la mise en œuvre et le suivi des évaluations de programme. Toutefois, les mécanismes assurant la pertinence et la cohérence des programmes d'études ainsi que l'intégration des programmes d'AEC et de formation en ligne au cycle d'évaluation sont des éléments nécessitant des améliorations de la part du Collège.

<p>En conséquence, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.</p>

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA du Collège représente le principal mécanisme utilisé afin d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages. La mise en œuvre de la politique est sous la responsabilité de la Direction des études, laquelle doit aussi assurer la diffusion en français et en anglais de la PIEA auprès de l'ensemble des personnes concernées. Les directions de programme sont responsables de mettre en application le processus d'évaluation de l'enseignement décrit dans la politique. La PIEA guide la mise en œuvre d'autres pratiques communes à l'ensemble du Collège visant à assurer plus particulièrement la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège LaSalle recourt à différentes pratiques afin de veiller à la **justice** de l'évaluation des apprentissages. La diffusion de la PIEA est effectuée auprès de l'ensemble du personnel et des étudiants. Les étudiants retrouvent également les principaux articles concernant les règles d'évaluation des apprentissages dans l'agenda étudiant, dans les plans de cours, lesquels sont élaborés à partir d'un guide institutionnel, et dans un modèle uniforme de page frontispice pour l'entièreté des évaluations finales. De plus, conformément à la PIEA, les critères d'évaluation doivent être inclus dans tout type d'épreuve. Le Collège a aussi élaboré un *Guide de rédaction d'une évaluation finale*. Accessible à tous les professeurs, ce guide précise notamment une méthode pour construire une grille de correction critériée qui doit accompagner chaque évaluation finale. D'autre part, le Collège s'est doté d'une procédure d'approbation des évaluations finales permettant de le valider. Ainsi, chaque professeur remet à son chef d'équipe une version de l'épreuve finale vers la 10^e semaine de la session. Le chef d'équipe procède à une vérification de la forme et du contenu, tout en s'assurant de son impartialité. L'épreuve est retournée au professeur si des correctifs sont nécessaires ou transférée à la Direction des études pour l'approbation finale. Enfin, un mécanisme de recours pour les étudiants est instauré au Collège afin de leur permettre de demander au professeur la révision d'une note obtenue en cours de session. L'étudiant peut également déposer une demande de

révision de leur note finale auprès de la direction de programme. Les modalités de recours figurent dans la PIEA, dans l'agenda étudiant et sont aussi accessibles sur le Portail du Collège. Lors de la visite, la Commission a observé que ce mécanisme est peu utilisé des étudiants. Dans l'ensemble, les mécanismes mis en œuvre par le Collège permettent de veiller à la justice de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège met en œuvre des mécanismes afin d'assurer l'**équité** de l'évaluation des apprentissages. Tout d'abord, l'utilisation d'une grille d'évaluation des épreuves finales permet aux professeurs de veiller à la démonstration individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards. Aussi, lorsque des évaluations finales en équipe sont proposées, une partie de la note individuelle est déterminée par une évaluation faite par les autres étudiants de l'équipe. Dans son plan d'action, le Collège propose d'intégrer l'atteinte individuelle comme un critère distinct dans sa grille de vérification d'une évaluation finale. Il a également fait part d'un objectif de vérifications aléatoires des évaluations, effectuées entre autres par les directions de programme, afin d'assurer la conformité des épreuves. La Commission souligne cette proposition qui sert à contre vérifier l'efficacité de l'exercice d'approbation. Par ailleurs, lors du processus d'approbation d'une évaluation finale, les chefs d'équipe s'assurent de l'adéquation des évaluations au contenu enseigné. Des spécialistes de contenu collaborent parfois à cette tâche. De plus, certaines équipes-programme se rencontrent afin de réviser le contenu des évaluations pour l'ensemble de leur programme. Le comité des chefs d'équipe ainsi que les équipes-programme ont intégré à leur plan d'action des objectifs liés à l'évaluation des apprentissages, notamment au regard du contenu, du niveau taxonomique et de l'appropriation de la grille de vérification des évaluations finales. Le Collège offre plusieurs possibilités d'accompagnement pour l'élaboration des évaluations finales. D'autre part, le Collège considère l'équivalence des évaluations sous plusieurs aspects, soit pour les évaluations provenant des cours dont la langue d'enseignement diffère, pour les évaluations présentées par du personnel enseignant régulier ou des chargés de cours ou pour les évaluations couvrant un même cours en formation régulière et en formation continue. L'utilisation de mécanismes communs pour l'ensemble du Collège, passant de l'élaboration des plans de cours à l'élaboration des évaluations finales, concourt à l'équivalence de ces dernières. Enfin, un *Guide d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme* oriente les pratiques au Collège. La démarche d'élaboration utilisée tient compte de l'analyse des données relatives au contenu du programme (devis ministériel), à son application locale, aux évaluations finales de cours et à l'épreuve synthèse de programme précédente. Une évaluation de programme effectuée au cours de la période d'observation et après la mise en œuvre du *Guide d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme* a permis de valider que ce guide contribue à déceler les points forts et les points à améliorer dans l'épreuve synthèse de programme. Globalement, les mécanismes mis en œuvre par le Collège permettent de veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Pour l'ensemble des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission constate qu'ils permettent de détecter les points forts et les points à améliorer et de prendre en charge les améliorations à apporter.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La PIEA a été révisée et actualisée annuellement au cours de la période de référence. Une version de la politique en vigueur est déposée sur le Portail du Collège. L'ensemble du personnel y ayant accès peut formuler des commentaires ou des propositions de modification sur les pages du document, et ce, de façon continue pendant l'année. Les directions de programme ont la responsabilité de proposer des améliorations et des adaptations à la politique, puis la globalité des commentaires est colligée dans une version utilisée par le coordonnateur au soutien pédagogique et la Direction des études. Les modifications apportées visent à préciser ou à reformuler des concepts jugés équivoques par les instances qui se réfèrent au règlement (professeurs, administrateurs, étudiants). Chaque nouvelle version du document est validée par la Commission des études ainsi que par le conseil d'administration et ensuite transmise à la Commission. Celle-ci constate que la gestion de la PIEA permet au Collège LaSalle de réviser la politique et, le cas échéant, de l'actualiser afin d'assurer l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

En conclusion, le Collège LaSalle utilise plusieurs mécanismes pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages. Plus spécifiquement, la justice de l'évaluation est prise en charge par la PIEA, par les modalités de recours et par le *Guide de rédaction d'une évaluation finale*. L'équité de l'évaluation des apprentissages est également considérée, notamment avec la grille de vérification d'une évaluation finale et le *Guide d'élaboration de l'épreuve synthèse de programme*.

<p>En conséquence, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.</p>

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La Direction des études assume la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan de réussite 2010-2015*. Un coordonnateur au plan de réussite veille à la réalisation de toute activité liée à celui-ci et en assure la coordination, le suivi et l'évaluation. Un comité du plan de réussite est également actif au Collège, composé d'intervenants des centres d'aide et ayant pour mandat de conseiller la direction du Collège sur les opérations d'évaluation des services, sur l'implantation de nouvelles mesures d'aide et sur les améliorations à apporter au plan de réussite. Lors de la période d'observation, plusieurs mesures d'aide issues du plan de réussite étaient offertes au Collège. Les responsables de la prise en charge de la majorité des objectifs du plan de réussite font partie du comité pédagogique, soit la Direction des études, les directions de programme, la coordination au plan de réussite et la coordination au soutien pédagogique. Le plan contient plusieurs objectifs visant à favoriser la réussite en tenant compte des caractéristiques du Collège, tels que la conception d'un plan annuel d'accueil et de soutien des étudiants nouvellement arrivés au Québec et l'organisation d'activités d'intégration au milieu montréalais et à la culture scolaire.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Un des mécanismes utilisés au Collège pour assurer la **mise en œuvre** de la planification liée à la réussite réside dans le plan de travail de la coordination au plan de réussite. Le coordonnateur au plan de réussite est le responsable principal de ce plan qui combine un ensemble d'outils et de méthodes. Le plan de travail de la coordination au plan de réussite est révisé annuellement et sa mise à jour est validée par la Direction des études. Lors de l'autoévaluation, le Collège a constaté que les bilans annuels de la coordination au plan de réussite étaient livrés verbalement. Le Collège prévoit, dans son plan d'action, s'assurer de documenter les bilans annuels afin de faire le suivi du degré d'atteinte des objectifs de cette instance. C'est aussi à l'aide d'un plan d'action que le comité du plan de réussite suit l'évolution des activités liées à la réussite dans les équipes-programme. Ce

plan d'action, en lien avec les objectifs poursuivis par le plan de réussite, comprend des actions ciblées, des résultats attendus, des responsables et un échéancier. Le comité produit un rapport annuel faisant des recommandations à la Direction des études sur les orientations à prioriser en matière d'activités liées à la réussite. Par ailleurs, le plan d'action du comité pédagogique, implanté au cours de la période d'observation, permet aussi d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de réussite. Le Collège a comme objectif, dans son plan d'action issu de l'autoévaluation, de veiller à ce que le comité pédagogique produise un bilan annuel de ses réalisations, notamment celles relatives à la mise en œuvre de la planification liée à la réussite. De façon générale, la Commission estime que ces différents mécanismes permettent au Collège LaSalle de prendre en charge les objectifs du plan de réussite, de faire le suivi des actions mises en œuvre et de les ajuster au besoin.

Au début de la période de référence, le Collège n'avait pas de mécanismes pour assurer le **suivi des résultats** de la planification liée à la réussite. Suite au rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2009* publié par la Commission en 2013, la Direction des études a donné comme mandat à la coordination au plan de réussite de créer des mécanismes de suivi des résultats de la planification liée à la réussite. Un comité de suivi du plan de réussite a été mis en place, dont l'objectif principal est de structurer le suivi des résultats et de la progression des indicateurs vers les résultats attendus. Dans son rapport, le Collège souligne que la procédure relative au bilan du plan de réussite n'est pas formelle et propose donc, dans son plan d'action, de structurer ce mécanisme. Enfin, le Collège met en œuvre un mécanisme d'évaluation des centres et des mesures d'aide qui regroupe différents éléments tels que les fiches de suivi, les rapports d'activités, les bilans annuels, les sondages aux étudiants et l'analyse des taux de réussite. Lors de l'autoévaluation, le Collège a réalisé que l'analyse critique qui doit faire suite à la collecte de ces différentes données apparaît comme étant insuffisante. C'est pourquoi, dans son plan d'action, il prévoit s'assurer que les données colligées concernant la réussite font l'objet d'une analyse critique et conduisent aux actions visant à faire progresser le Collège vers les objectifs qu'il s'est donnés. La Commission note les actions inscrites au plan d'action du Collège relatives au suivi des résultats de la planification liée à la réussite. Elle **suggère** toutefois au Collège de s'assurer que l'application des différents mécanismes est structurée de façon à ce qu'ils permettent de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le *Plan de réussite 2010-2015* du Collège contient un objectif (1.4) orienté vers la planification de la révision annuelle du plan de réussite, en visant notamment un examen et une mise à jour récurrente, lesquels n'ont cependant pas été réalisés selon les attentes. Dans le cadre de l'autoévaluation, le Collège a révisé les objectifs liés aux mesures d'aide, sans toutefois actualiser son *Plan de réussite 2010-2015*. La Commission

a constaté la volonté d'action de la part du Collège concernant la prise en charge du plan de réussite et de son suivi et l'**invite** à continuer dans ce sens. D'ailleurs, le plan d'action découlant de la présente autoévaluation renferme 13 objectifs visant l'amélioration continue de la planification liée à la réussite. Le Collège prévoit notamment préciser les rôles et les instances responsables de la réalisation des objectifs et du suivi des résultats de même qu'implanter une procédure décrivant le processus de révision annuelle du plan de réussite.

Pour conclure, le Collège LaSalle a recours à certains mécanismes pour assurer la qualité de la planification liée à la réussite. Pour veiller à la mise en œuvre de la planification liée à la réussite, il utilise le plan de travail de la coordination au plan de réussite ainsi que les plans d'action du comité du plan de réussite et du comité pédagogique. Toutefois, les mécanismes pour assurer le suivi des résultats de la planification liée à la réussite nécessitent d'être davantage structurés afin de permettre le suivi de la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter.

<p>En conséquence, la Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion ne garantissent que partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.</p>
--

Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

Suite à l'autoévaluation de son système d'assurance qualité, le Collège LaSalle soulève que ses forces se situent du côté des mécanismes mis en place pour assurer la cohérence des programmes, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants ainsi que les mécanismes mis en place pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages. En contrepartie, le Collège remarque que ses points à améliorer concernent l'application générale des méthodes de consultation et de cueillette d'informations, lesquelles doivent être précisées et structurées. De plus, le Collège entend travailler à produire des données fiables et pertinentes, et ce, sur la base d'un échancier défini afin d'assurer en continu le bon fonctionnement de son système d'assurance qualité.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège fait également un retour sur les principaux enjeux de l'exercice. Il souligne l'importante mobilisation dont ont fait preuve les membres du comité d'autoévaluation ainsi que la communauté afin de mener à terme l'exercice d'autoévaluation, et ce, dans le respect de l'échancier fixé. Le Collège observe que son système d'information est efficace, mais n'a pas encore été considéré comme un système intégré permettant de juger de la qualité des programmes, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite. Enfin, le Collège note l'importance de la systématisation et de l'amélioration des méthodes de cueillette de données, de l'organisation et de l'orientation à donner aux suivis qui en découleront et de l'amélioration continue de la communication entre les instances pour assurer la réussite de l'implantation d'un système d'autoévaluation.

La visite a aussi permis au Collège de poursuivre sa réflexion dans la perspective du prochain cycle d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Ainsi, il observe qu'un cheminement important a été réalisé depuis les dernières années au regard de l'efficacité des divers mécanismes de son système d'assurance qualité. Le Collège souligne sa volonté de prendre en charge le système d'assurance qualité et note que l'exercice d'autoévaluation lui a permis de recenser et de définir ses mécanismes. Pour le prochain cycle, il a l'intention d'organiser son système afin qu'il soit dynamique, intégré et qu'il favorise une pérennité dans l'organisation institutionnelle. De plus, le Collège souhaite trouver un équilibre entre une évaluation en continu de ses mécanismes et une évaluation cyclique en profondeur des différentes composantes de son système. Par ailleurs, avec son projet d'*Échancier global*, le Collège compte ajuster son système d'information afin qu'il contienne toutes les données pertinentes, en quantité suffisante, dans le but de soutenir une prise de décision orientée vers l'amélioration continue de la qualité. Enfin, le Collège prévoit améliorer ses processus de communication pour faire rayonner la culture de la qualité dans la collectivité du Collège et entraîner une gestion institutionnelle qui permet d'en témoigner.

Plan d'action

Le Collège a élaboré un plan d'action à la suite de son autoévaluation. Le plan comprend 75 actions visant à améliorer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la qualité de l'évaluation des apprentissages et la qualité de la planification liée à la réussite. Le plan est en lien avec les résultats de l'autoévaluation et les actions adoptées sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité en fonction des lacunes observées lors de l'autoévaluation. Toutefois, lors de la visite, il a fait part de son intention de prioriser les objectifs relatifs aux suivis des plans d'action des différentes instances ainsi que les objectifs concernant la planification liée à la réussite. Un échéancier est présenté pour chacune des actions et les responsables sont également précisés. La Commission remarque cependant que pour nombre d'actions, les responsabilités sont partagées entre plusieurs instances sans toutefois spécifier l'instance à qui incombe la responsabilité principale. Au moment de la visite, certaines actions avaient déjà été entreprises et d'autres entièrement réalisées. Le Collège a diffusé son plan d'action auprès des professeurs, du personnel cadre et du personnel administratif via le Portail du Collège. Les personnes y ayant accès peuvent faire des commentaires dans le document, lesquels sont pris en compte par la Direction des études dans la mise à jour du plan d'action sur une base continue. Toute modification au document doit être présentée annuellement au conseil d'administration. De plus, ce plan d'action sera soumis à une évaluation en profondeur dans cinq ans par la Direction des études.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège LaSalle et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

En ce qui a trait à l'ensemble des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, le Collège LaSalle établit diverses pratiques relatives à la pertinence des programmes, à la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, à l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même qu'à l'efficacité des programmes et à la qualité de leur gestion. La Commission a formulé quelques avis au Collège concernant cette composante de son système d'assurance qualité. Ainsi, elle l'invite à s'assurer que les mécanismes permettant l'examen de la pertinence des programmes sont mis en œuvre de façon officielle, et ce, pour l'ensemble des Écoles. Elle l'invite également à structurer son processus de cheminement des demandes de ressources matérielles et financières et à le diffuser auprès des membres du personnel. Les mécanismes pour assurer la cohérence des programmes d'études ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes pour assurer la qualité des programmes d'études sont d'autres éléments nécessitant des améliorations de la part du Collège. La Commission reconnaît les efforts du Collège afin de mettre en place des pratiques pour assurer la cohérence des programmes. Elle lui suggère cependant de structurer ses mécanismes et de favoriser leur appropriation en vue d'assurer leur portée globale sur la cohérence du programme. Elle suggère également au Collège d'inclure dans son calendrier cyclique d'évaluation les programmes locaux conduisant à une AEC ainsi que les programmes de formation en ligne. Par ailleurs, le Collège LaSalle utilise plusieurs mécanismes efficaces pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, tant sur le plan de la justice que de l'équité de l'évaluation des apprentissages. Enfin, le Collège LaSalle utilise certains mécanismes veillant à la qualité de la planification liée à la réussite, que ce soit pour sa mise en œuvre ou pour le suivi de ses résultats. Plusieurs actions sont présentées dans le plan d'action afin d'améliorer l'efficacité des mécanismes au regard de la planification liée à la réussite. La Commission suggère toutefois au Collège de s'assurer que l'application des différents mécanismes est structurée de façon à ce qu'ils permettent de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs, de déceler les points forts et d'effectuer une prise en charge des améliorations à apporter. Concernant la révision et l'actualisation du plan de réussite, la Commission a constaté la volonté d'action de la part du Collège concernant la prise en charge du plan de réussite et de son suivi et l'invite à continuer dans ce sens.

Les suites à l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège LaSalle souscrit à l'analyse faite par la Commission. Le Collège a apporté quelques précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive du rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Original signé

Céline Durand, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME